



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
Site de Pontault-Combault
RD 21
77340 Pontault-Combault

Contact : Madame Christine CLAUDE
Tél. : 01 64 05 87 98
Aef.formation@creps-idf.fr

**Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme »,**

- options « cours collectifs » et « haltérophilie, musculation » *
- option « cours collectifs »
- option « haltérophilie, musculation » *

*Le CREPS IDF propose une formation bi-qualifiante, toutefois le choix d'une seule mention est possible, en fonction du projet professionnel du candidat. Prendre contact avec le coordonnateur de la formation afin de lui exposer votre projet. tatiana.malard@creps-idf.fr

Pièces justificatives obligatoires à déposer sur le site internet du CREPS IDF via le logiciel d'inscription en ligne

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie de la **carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans ou de **l'attestation de recensement** si la JDC n'a pas encore été effectuée
- Certificat médical** de non contre-indication (**utiliser uniquement le modèle joint**)
- Photocopie du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou son équivalent
- 1 photo (format 4 x 5 cm)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- Photocopie des diplômes sportifs ou titres fédéraux obtenus permettant des dispenses et/ou allègements (cf liste mentionnée au paragraphe 6 de la fiche renseignements complémentaires)

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- Par carte bleue, via votre inscription en ligne (site sécurisé),
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête.
(Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)

Seuls les candidats dont le règlement aura été enregistré seront convoqués pour les tests de sélection.



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive d'Île-de-France
Site de Pontault-Combault
RD 21
77340 Pontault-Combault

Contact : Madame Christine CLAUDE
Tél. : 01 64 05 87 98
Aef.formation@creps-idf.fr

**Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours
collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation »**

Vous avez validé vos tests d'exigences préalables ?

Si oui cochez la ou les option(s) validé(es)

- Option haltérophilie, musculation
- Option cours collectifs

Si non, précisez la date de la session sur laquelle vous êtes inscrit (e) :

Pièces justificatives à remettre en complément du dossier, au plus tard le jour des tests de sélection

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
 - Fiche statutaire et financière si votre choix de financement a changé depuis votre inscription en ligne
 - Attestation de prise en charge financière
 - Engagement financier du candidat
- La fiche présentant la ou les structures d'accueil potentielles
- Le dossier de présentation du projet professionnel (CV, lettre de motivation, projet professionnel). Ce dossier sert de support à l'entretien.

**Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice
professionnel notamment au cours de l'alternance :**

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs), s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.

Certificat médical



Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests d'entrée en formation du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation »

Je soussigné(e) _____ Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M/Mme* _____ et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives de type individuel, collectif, expressif.

* *Rayer la mention inutile.*

Taille :

Poids :

ATTENTION :

Au regard de la spécificité et des exigences de la formation qui est suivie, ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle et satisfaisante dans les domaines suivants :

- État satisfaisant de la colonne lombaire et de la charnière lombo-sacrée. (*épreuve de musculation – squat – développé couché – tractions – etc.*)
- État satisfaisant des épaules, coudes, poignets, mains, hanches, genoux, chevilles, pieds ne présentant pas de malformations ou d'interventions chirurgicales pénalisant un travail en amplitude et en force. (*musculation intensive, gymnastique, fitness, step...*)
- État satisfaisant des systèmes cardiovasculaire et respiratoire (*test de Luc Léger : test d'effort d'intensité maximale*)

Fait à _____ le : ____/____/____

Cachet du Médecin

Signature du Médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRJSCS de son lieu de résidence.



Fiche statutaire et financière

Nom et prénom :

1 – Votre statut au regard de l'emploi

Vous êtes salarié(e)

Profession :

Raison sociale et adresse de l'employeur :

Type de contrat : date de début : date de fin :

Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation si elle est prise sur votre temps de travail.

Vous êtes demandeur d'emploi

- inscrit à Pôle emploi NON OUI numéro d'inscription :

- bénéficiaire de l'Allocation de retour à l'emploi NON OUI date de fin de droit :

Autres situations

Travailleur indépendant Congé parental Sorti du système scolaire (post-bac)

Autre précisez :

2 – Financement de la formation

Pour plus d'information, référez-vous à la page « le financement de la formation » mis en ligne sur le site du CREPS IDF – onglet « formation » : <http://www.creps-idf.fr/>

Vous envisagez de financer votre formation :

- dans le cadre d'une reconversion via un CPF de transition (ex congé individuel de formation)
Prise en charge auprès d'un OPCO (dossier de demande de congé de formation à faire compléter par l'employeur et l'organisme de formation 4 à 6 mois avant le démarrage de l'action)
- dans le cadre d'un contrat ou d'une période de professionnalisation
Prise en charge par l'employeur via un OPCO (Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »)
- dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées et les démarches à effectuer auprès de l'ARFA
- via un club, fédération, association... qui prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques
Joindre impérativement la fiche « attestation de prise en charge financière »
- via une convention avec Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation)
Devis spécifique à demander au CREPS
- via le Conseil régional d'Île de France (attention nombre limité de places financées*)
** Certaines formations peuvent bénéficier d'un conventionnement par le Conseil Régional IDF. Prendre contact avec le CREPS pour connaître la liste des formations concernées.*
- vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité
 - Partiellement. Précisez le cofinancement (CPF, CAF, Mission locale...)*Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours*

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat



Attestation de prise en charge financière

Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa après le positionnement du candidat. Un exemplaire sera retourné au CREPS IDF, un autre sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO de la structure.

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Atteste que M., Mme, :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation », dispensée au CREPS d'Île-de-France aux dates suivantes :

Formation du 09 septembre 2019 au 22 juin 2020

sera pris en charge :

Intégralement soit 8250,00 €* pour une durée de 750 h en centre + 550 h en entreprise (2 options) ou 6600,00 €* pour une durée de 600 h en centre et 400 h en entreprise (1 option) hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.

partiellement à hauteur de heures en centre à 11 €* = €

***ce tarif sera soumis au vote du prochain conseil d'administration du 27 mars 2019**

par

La structure

Un OPCO (nom de l'OPCO) : (joindre les justificatifs des démarches)

Fait pour valoir ce que de droit

Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure

--



Engagement financier du candidat

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Vous vous inscrivez dans la formation professionnelle préparant au BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », options « cours collectifs » et/ou « haltérophilie, musculation » qui se déroulera du 09/09/2019 au 20/06/2020 et dont le montant s'élève à 8250,00 € pour les deux options, ou 6600 € pour une seule option.

***ce tarif sera soumis au vote du prochain conseil d'administration du 27 mars 2019**

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats sortant du système scolaire :

Certains diplômes proposés aux candidats dont un vœu émis sur Parcoursup a été validé par l'établissement peuvent bénéficier d'une prise en charge des frais de formation par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le nombre de places est limité dans chaque parcours.

Candidats en emploi : vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter de 4 à 6 mois avant le démarrage de la formation sous peine de voir son dossier rejeté).

Candidats sans emploi (excepté les candidats engagés dans l'alternance via un contrat, qui bénéficient de dispositifs spécifiques - cf. site du CREPS) : vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation.

Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser **en amont de l'inscription aux tests de sélection ou au plus tard dès confirmation de votre inscription.**

L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter selon l'échéancier qui sera fixé par l'agent comptable du CREPS IDF.

Partie à compléter par le candidat

Je soussigné(e) (NOM et prénom)
déclare avoir pris connaissance de l'information sur les conditions financières liées à la formation suivie. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas (refus d'aide individuelle ou prise en charge partielle*).

Fait à

Le

Signature

* En cas d'aide partielle attribuée par l'organisme financeur, celle-ci sera déduite du montant initial.



Structure d'accueil potentielle

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

*Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil
Plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter une fiche pour chacune.*

Nom et prénom du candidat :

1 – La structure envisagée pour l'alternance

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Signature du responsable
de la structure

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

À _____ le ____/____/____ Signature du candidat



Renseignements complémentaires

Nom et prénom :

1 - Votre formation professionnelle

Avez-vous suivi des formations professionnelles ? OUI NON

Si oui, quel(s) diplôme(s) ou qualification(s) ? (Précisez)

2 – Vie active

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle ? Oui Non

Si oui, remplir le tableau ci-dessous (Les trois dernières années) en joignant les attestations des employeurs :

Nature de votre emploi	Dates extrêmes	Nom et adresse des employeurs	Statut (salarié, contrat de qualification, CDD, CDI, bénévole, autres...)

Si non, êtes-vous inscrit comme demandeur d'emploi ?

– Dans une mission locale Non Oui Date d'inscription : :/...../.....

– Au pôle emploi Non Oui Date d'inscription : :/...../.....

Nom du référent au pôle emploi/Mission locale : M/Mme.....Téléphone :

Adresse du pôle emploi/Mission locale :

Percevez-vous l'AREF ? Oui Non

Date de fin de droit d'indemnisation :

3 – Votre pratique sportive

Option « cours collectifs »

1. Quels cours pratiquez-vous régulièrement :

2. Précisez le nombre de cours par semaine (tout confondu) :

Option « haltérophilie, musculation »

1. Quelles activités pratiquez-vous ? :

Haltérophilie

Culturisme

Force Athlétique

Musculation

2. Précisez le nombre de séances par semaine :

3. Faites-vous de la compétition : en force athlétique Oui Non
en culturisme Oui Non
en musculation Oui Non
en haltérophilie Oui Non

5 – Autres activités pratiquées

Pratiquez-vous d'autres activités sportives ?

Activités sportives	Nombre d'années de pratique	Titres sportifs

6 – Vos diplômes ou qualifications dans le sport

Cochez les situations qui vous concernent (**joindre impérativement la copie du justificatif**)

Vous êtes sportif de haut niveau en haltérophilie ou en force athlétique (rayer la mention inutile) inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport Oui

Vous êtes titulaire d'un ou d'une partie des diplômes suivants :

BP AGFF mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression » Oui

Si validation partielle, précisez les UC validées :

BP AGFF Mention C « forme en cours collectifs » Oui

Si validation partielle, précisez les UC validées :

BP AGFF Mention D « haltère, musculation et forme sur plateau » Oui

Si validation partielle, précisez les UC validées :

Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC 1, UC2,UC3,UC4) Oui

BEES des métiers de la forme (BEMF) Oui

BEES expression gymnique et des disciplines associées (BEEGDA) Oui

BEES d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme (BEAECPC) Oui

BEES haltérophilie, force athlétique, culturisme, musculation éducative, sportive et d'entretien (BE HACUMESE) Oui

CQP ALS option « activités gymniques d'entretien et d'expression » (CQP AL AGEE) Oui

Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardio-vasculaire délivré par la FFG Oui

Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG Oui

Brevet fédéral d'initiateur de gymnastique aérobic délivré par la FFG Oui

Brevet fédéral d'instructeur des activités gymniques délivré par la FFG Oui

Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP Oui

- Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF Oui
- Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC Oui
- Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ou la FFHM jusqu'au 18 janvier 2018 Oui
- Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018
- Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ou la FFHM jusqu'au 18 janvier 2018 Oui
- Brevet fédéral 2 moniteur FFHM ou « coach haltéro » à partir du 19 janvier 2018 Oui
- Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par la FFHMFAC ou par la FFHM jusqu'au 18 janvier 2018 Oui
- Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM à partir du 19 janvier 2018 Oui
- Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce Oui

8 – Questions annexes

<p>1. Êtes-vous inscrit à d'autres épreuves de sélection permettant l'accès à une formation BP Activités de la forme ?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Où ? :</p> <p>Où ? :</p> <p>Où ? :</p>
--	--

9 - Personne à contacter en cas d'accident

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Portable :

Tél. professionnel : Courriel :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Signature du candidat :

À _____ le ____ / ____ / ____



Choix du site de formation

Ce document est à remettre avec le dossier d'inscription

Des tests de sélection communs sont organisés pour les trois formations BPJEPS AF du CREPS IDF qui se déroulent de septembre 2019 à juin 2020 :

- La formation organisée sur le site de Châtenay-Malabry, au CREPS IDF ;
- La formation organisée sur le site de Pontault-Combault, au Nautil ;
- La formation organisée sur le site d'Eaubonne, au CDFAS.

Ces tests de sélection se dérouleront du **04 au 07 juin 2019** à l'adresse indiquée ci-dessous :

CREPS IDF
1, rue du docteur le Savoureux
92290 Châtenay-Malabry

Merci de nous faire part de vos vœux par ordre de priorité (1 – 2 – 3) concernant les sites de formation que vous voulez intégrer à l'issue des tests de sélection.

NB : Vous n'êtes pas obligé d'émettre 3 vœux, vous ne devez inscrire un numéro qu'en face des sites où vous accepterez de suivre la formation.

NB 2 : À l'issue des tests de sélection, un classement au mérite est effectué. Les premiers classés sont affectés sur le site de formation correspondant à leur vœu n°1. Si une formation atteint son nombre maximum de candidats admis en formation, alors les candidats pourront être redirigés vers leur vœu n°2 puis n°3, en fonction des places restantes. Si le candidat ne mentionne qu'un seul choix, il pourra être déclaré non admis si la capacité d'accueil est atteinte, sans possibilité de repêchage sur un deuxième site.

Ex 1 : Vous souhaitez impérativement entrer en formation à Châtenay-Malabry et ne voulez/pouvez pas intégrer d'autres sites de formation. Vous remplissez dès lors : Site de Pontault-Combault (77) **1** Site de Châtenay-Malabry (92) Site d'Eaubonne (95)
Si vous faites partie des x premiers candidats à vouloir intégrer la formation située à Châtenay-Malabry à l'issue des tests de sélection (x = nombre de candidats maximum admis par site), vous serez admis en formation sur ce site. Dans le cas contraire, vous ne serez pas admis en formation, même s'il reste des places disponibles à Eaubonne ou Pontault-Combault.

Ex 2 : Vous souhaiteriez en priorité entrer en formation à Châtenay-Malabry mais s'il n'y a plus de place, vous accepteriez d'entrer en formation ailleurs, en priorité à Pontault-Combault puis, en dernier recours, à Eaubonne.

Vous remplissez dès lors : **2** Site de Pontault-Combault (77) **1** Site de Châtenay-Malabry (92) **3** Site de Eaubonne (95)
En fonction de votre classement à l'issue des tests de sélection, vous serez admis en priorité à Châtenay-Malabry puis, s'il n'y a plus de place, à Pontault-Combault puis, s'il n'y a plus de place sur le 2^{ème} site, à Eaubonne ; ou alors non admis en formation si les trois sites sont complets.

Vos vœux :

- Site de Pontault-Combault (77)
- Site de Châtenay-Malabry (92)
- Site d'Eaubonne (95)

Nom et prénom :

À _____ le ____/____/____

Signature du candidat